

## **Solution nationale pour les diplômes des apprentis**



Photo: KEYSTONE/PETER KLAUNZER

**Les apprentis pourront obtenir leur CFC ou leur attestation de formation professionnelle cette année. La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux se sont mis d'accord jeudi sur une solution nationale. La question reste en suspens pour la maturité.**

Près de 75'000 jeunes terminent leur formation professionnelle cet été. Pour autant qu'ils maîtrisent les compétences requises, ils pourront obtenir un diplôme reconnu sur le marché du travail, indique le Département fédéral de la formation (DEFR). Ils pourront ainsi poursuivre leur parcours professionnel.

Il n'y aura pas d'examen final pour les connaissances professionnelles et la culture générale. Les notes seront calculées à partir de la note d'expérience et de la note d'école et sur la base du travail personnel d'approfondissement pour la culture générale.

### **Travail pratique**

Pour la partie pratique, l'organisation du monde du travail responsable d'une profession ou d'un champ professionnel choisit une variante réalisable dans toutes les régions pour son secteur. Elle devra obtenir l'approbation du Secrétariat d'Etat à la formation (SEFRI).

Si un canton ne peut pas organiser l'examen pratique à cause de la situation épidémiologique, il peut déposer une demande auprès du SEFRI. L'évaluation du travail pratique pourrait alors se faire sous la forme d'une évaluation des prestations par l'entreprise formatrice.

La solution élaborée par les partenaires de la formation professionnelle tient compte des spécificités de la formation professionnelle, étroitement liée aux besoins du marché du travail. Elle repose également sur le principe d'égalité de traitement et prend en considération les contraintes supportées par les entreprises.

Une ordonnance sera prochainement soumise au Conseil fédéral.

### **Recrutement**

Lors du sommet extraordinaire de la formation professionnelle, les partenaires ont également abordé la question du recrutement et de l'emploi des apprentis. Le processus de choix d'une profession, l'organisation de stages d'observation ou d'entretiens d'embauche est entravé par la pandémie.

Un groupe de travail a été instauré afin d'élaborer des solutions. Celles-ci pourraient être un rallongement de la phase de recrutement ou des mesures en matière de communication.

Pour la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux, la crise ne doit pas affaiblir la formation professionnelle. Les entreprises formatrices doivent continuer à recruter des apprentis. Les jeunes et leurs parents peuvent aussi contacter ces entreprises.

### **Maturité en attente**

Quant aux candidats à la maturité, ils devront encore patienter. Les modalités d'organisation des examens compte tenu de la situation extraordinaire actuelle devraient être fixées d'ici début mai.

Le but est que tous les candidats de la volée 2020 obtiennent leur certificat de maturité dans les délais. Ils pourront ainsi s'inscrire à temps dans les établissements du degré tertiaire.